



Astreintes et pauses obligatoires non rémunérées.

Par **cacahuete**, le **24/06/2010** à **22:24**

Bonjour,

Je rencontre des soucis dans ma société.

Je suis en contrat de 35h avec un travail effectif de 37h + 1rtt.

Cependant j'effectue 40h par semaine, donc j'ai demandé le paiement de mes heures supplémentaires.

Ma directrice ma répondu qu'elle m'imposait 30 minutes de pause non rémunérée par jour en plus de ma pause déjeuner (1h30).

Est ce legal? sachant qu'il n'y a aucun accord entreprise pour ces pauses.

De plus j'effectue une fois par mois des astreinte du vendredi 18h30/23h et samedi 12h/17h avec le portable de la société.

Pendant ces heures je dois contacter les transporteurs avec lesquels je travail afin d'obtenir des infos sur mes camions etc...

Elle me dit que ces heures ne sont pas rémunérées est ce normal?

Je depends de la convention du transport routier 3085.

Merci pour vos reponses car cela devient pesant.